

15 mars 2016 - Luxembourg

François Garçon

La Suisse, pays le plus heureux

C'était un rêve du Président : avoir comme conférencier le Français **François Garçon**, analyste du "modèle suisse", selon le titre d'un de ses ouvrages.

Cela a été chose faite le 15 mars dernier au Cercle Münster, où il est venu présenter son dernier ouvrage "La Suisse, Pays le plus heureux du monde".

"Le modèle suisse" visait à bousculer les clichés concernant la Suisse trop souvent réduite, dans l'imaginaire, à un pays de sapins et de coffres-forts pour riches exilés fiscaux.

Originaire de Cannes, F. Garçon fait ses études à Paris et fait sa thèse sur les 25* constitutions cantonales suisses, un cas unique dans les 200 pays du monde, dit-il.

Aujourd'hui, il voit 4 raisons principales au fait que la Suisse est le pays le plus heureux du monde.

La première, c'est **725 ans d'association volontaire**, non pas imposée par des conquêtes, mais fruit d'une convention. Qui plus est, d'une convention non pas signée par des rois ou des puissants, mais par des communautés montagnardes.

Plus fort encore : au fil des siècles, d'autres cantons rejoignent volontairement la Confédération ... sans gouvernement central ou constitution. De fait, il faut attendre 1848 pour que soit rédigée la première constitution de la Confédération.

La belle histoire de Guillaume Tell est exemplative; montagnard rebelle, il est aussi présenté comme un père qui s'occupe de ses enfants...

Le deuxième point mis en évidence par François Garçon, c'est l'**obsession souve-**

rainiste. Par l'importance des communes notamment, le peuple est réellement souverain et "tient les élus en laisse".

Le peuple est l'unique source de droit.

Il est impossible en Suisse d'avoir des responsables politiques non élus, comme l'ont été en France, André Malraux, Georges Pompidou, Dominique de Villepin ou, tout récemment, Emmanuel Macron.

Le citoyen helvétique est allergique à la personnalisation du pouvoir et l'on sait qu'il n'y a de général qu'en temps de guerre, ce qui est assez rare.

Le souverainisme s'applique aussi au niveau local : on s'interdit de s'immiscer de ans la vie politique des autres cantons.

L'éloge de la **subsidiarité** constitue le troisième des quatre points relevés par Fr. Garçon. On respecte beaucoup l'identité cantonale, la structure d'administration des 3.200 communes.

Ce qui permet de régler un maximum de problèmes au niveau local, sans devoir faire appel à un niveau de pouvoir supérieur.

Dernier élément de "bonheur" : **des parlements sous contrôle**.

Certes, ce sont les parlements cantonaux et le parlement fédéral qui promulguent et mettent en oeuvre les lois, mais le peuple en contrôle le bon fonctionnement.

Par le droit de *référéndum* depuis 1874 si 50.000 citoyens le demandent, ou celui d'*initiative populaire* depuis 1891, organisés en 4 votes annuels.

La votation du 28 février dernier comportait quatre questions : une sur la mise en



M. François Garçon

oeuvre effective de l'initiative pour le renvoi des criminels étrangers, une autre sur la réfection du tunnel autoroutier du Gothard, une initiative contre la spéculation sur les denrées alimentaires et une initiative visant à supprimer les désavantages fiscaux pour les couples mariés.

On le sait : le bonheur n'est jamais absolu. François Garçon voit deux nuages planer sur lui : le **franc fort**, mais surtout la **montée d'une certaine "germanophobie"** qui a un impact sur l'apprentissage des langues et pourrait menacer ce que Renan appelait une "nation de volonté".

L'orateur achève sa conférence par une image surprenante, celle d'un *poulpe* qu'il verrait bien symbolique de la Confédération helvétique car, apprenons-nous, le poulpe ne dispose pas d'un système nerveux central mais bien décentralisé : seul un tiers de ses neurones est situé dans la tête, pour deux tiers dans les tentacules ...ce qui lui donne une grande réactivité.

Belle métaphore de la Suisse.

* 26 aujourd'hui



L'Ambassadeur U. Hammer et MM. Ph. Kenel et D. Muyts



L'Ambassadeur U. Hammer et Mme P. Bernard M. Fr. Garçon



26 constitutions cantonales

